

**Lycée Pierre d’Aragon de Muret**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Rénovation du parking du personnel**

Maître d’ouvrage et maitrise d’œuvre : Lycée Pierre d’Aragon de Muret

Rénovation complète du parking du personnel du lycée Pierre d’Aragon de Muret – 14 Avenue Henri Peyrusse – 31 600 Muret – téléphone 05 34 46 35 55

**1: GENERALITES OBJET DU CCTP :**

Il définit les prestations et les conditions de mise en œuvre des matériaux entrant dans la réalisation des travaux :

-Installation de chantier.

-travaux préparatoires

-Voirie

-Signalisation et Marquage

-Assainissement – Gestion des eaux pluviales

-Nettoyage du chantier.

**1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES :**

Pour l'exécution des travaux, il sera principalement fait application des textes suivants :

Normes : L'ensemble des normes françaises.

L'ensemble des documents techniques et administratifs édités par le CSTB, le REEF, comme les cahiers des prescriptions techniques générales, les cahiers du CSTB ainsi que les Normes & DTU se rapportant aux autres corps d'état que l'Entreprise est réputée connaître parfaitement.

**2. SPECIFICATIONS PARTICULIERES :**

2.1.OBJET:

La localisation des ouvrages et l'énumération des travaux à exécuter dans le présent CCTP ne sont nullement limitatives, l'Entreprise devant tous les travaux nécessaires pour assurer une complète exécution des ouvrages, suivant les prescriptions des plans et des pièces écrites, les normes en vigueur et dans le respect des règles de l'art.

Aucun ouvrage entraînant une augmentation des dépenses ne pourra être entrepris sans un ordre de service du Maître de l'Ouvrage, tout travail exécuté en dehors de ces conditions sera toujours considéré comme faisant partie intégrante du marché.

2.2 CONNAISSANCE DU PROJET :

Le présent document, ainsi que les plans joints au dossier, seront soigneusement étudiés par l'Entreprise, étant bien entendu qu'elle devra pour le prix forfaitaire, tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait achèvement des ouvrages définis par les plans et le présent document. Les quantités seront établies par l'Entreprise qui complètera, obligatoirement, les bordereaux estimatifs joints au dossier.

2.3. CONTENU DES PRIX :

L'offre de prix, détaillée par poste, établie par l'Entreprise incorpore les dépenses liées aux obligations suivantes : Installation de chantier, Voirie, Signalisation et Marquage, Assainissement et Gestion des EP, Nettoyage. L'Entrepreneur se rendra obligatoirement sur place avant toutes études et tout commencement d'exécution afin d'apprécier personnellement la quantification de tous les ouvrages de son Lot , de l'état des lieux, des supports ainsi que des sujétions de toutes natures inhérentes au parfait achèvement des travaux. La fourniture et la mise en place du matériel nécessaire à la production d'électricité ou la réalisation d'un branchement de chantier seront faites par l'Entreprise d’Electricité à ses frais.

**3. NATURE DES PRESTATIONS :**

Les travaux constituent en la rénovation du parking du personnel et des voiries de desserte de ce parking. A titre indicatif, un plan d’aménagement est proposé dans le cadre de l’appel d’offre. Ce plan pourra être optimisé pour proposer un plus grand nombre de place de parking dans le respect de la réglementation.

3.1 Les travaux préparatoires consistent dans le rabotage et le décroutage de la chaussée. Ils comprennent la démolition de béton, la dépose et l’évacuation de la bordure coulée existante. Le terrassement sera de 40 cm pour la création de chaussée et de 30 cm pour la création d’espaces verts. Enfin un empierrement sera réalisé sur 35cm pour la création de chaussée avec mise en place de géotextile.

3.2 Les travaux de voiries consistent : en la fourniture et pose de bordures préfabriquées, à la mise en œuvre de bordure coulées sur enrobés pour délimitation des places de parking et Espaces verts ; au réglage et compactage avec apport de GNT 0/20 sur 10cm de moyenne ; à la mise en œuvre de BBSG 0/10 sur une épaisseur de 5 cm ; à la mise en œuvre d’un béton balayé sur 12cm

3.3Assainissement et Gestion des eaux pluviales : créations de grilles avaloirs, fournitures et pose de tuyaux PVC pour raccordement sur le réseau existant ; changement de fontes et mise à la côte de tampons.

3.4 Signalisation et Marquage : Marquage routier : flèches directionnelles, logos PMR, place de stationnement en peinture ; fourniture et installation de panneau de signalisation.

**4. HYGIENE & SECURITE :** L'Entreprise prendra toutes dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité de ses personnels de chantier, à ce titre elle inclura dans son offre l'ensemble des prescriptions inscrites dans la cadre de la loi,

**5.ACCES AU CHANTIER :** L'accès au chantier se fera par les voiries publiques rue jean Lestrade, existantes, avant le démarrage du chantier. En fin de chantier, toutes réparations, remise au niveau, réalisation et révision du revêtement, nécessaires suite aux dégradations normales durant le chantier seront prises en charge par l'intégralité des Entreprises du chantier.

**6.PLANS EXECUTION :** Ils seront établis par l'Entreprise titulaire du présent lot avant tout commencement d'exécution et remis en deux exemplaires lors de la visite de réception des ouvrages.

**7.PLANS :**Plans